

La RGPP, qu'est-ce que c'est ?

On entend beaucoup en ce moment rappeler le « **Je me suis engagé à ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite** » (Nicolas Sarkozy)

Traduction : ce sont pas moins de 160 000 fonctionnaires (dont 80 000 dans la seule Education nationale) qui devraient disparaître dans les 4 ans à venir.

On entend nettement moins cette déclaration de Fillon (octobre 2007) : « **La réforme de l'Etat supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'Etat sur son territoire** »

Une telle réforme suppose de profonds changements. Fillon engage là une bataille, y compris dans son propre camp, qui nécessite que soient **modifiés tout à la fois** :

- l'action de l'Etat
- son organisation
- son mode de fonctionnement
- la gestion des ressources humaines

Ce que sous-tend la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) entraîne bien évidemment une dégradation des services publics, pourtant plebiscités par la population. Le modèle social actuel disparaît pour faire place à une logique du mérite, de la performance ; des pans entiers de missions sont transférés au privé. Il faudra donc accepter que certaines catégories de la population qui ne peuvent se payer ces nouveaux services en soient écartées....

Le **Conseil de Modernisation des Politiques Publiques** réuni le 12 décembre 2007 a adopté la démarche générale de la RGPP. Elle est basée sur un questionnement simple :

1. Que faisons-nous ?
2. Quels sont les besoins et attentes collectives ?
3. Faut-il continuer à le faire de la sorte ?
4. Qui doit faire ?
5. Qui doit payer ?
6. Comment faire mieux et moins cher ?
7. Quel scénario de transformation ?

Quatre chantiers ministériels sont ainsi mis en oeuvre simultanément :

Un chantier budgétaire :

- la **LOLF** et sa logique des indicateurs de performance (cf document LOLF), indicateurs qui soit dit en passant ne sont jamais discutés ni avec les usagers ni avec les personnels, sa globalisation des crédits, sa fongibilité asymétrique (des crédits destinés aux salaires peuvent être employés pour le fonctionnement, mais l'inverse est impossible)
- les **Partenariats Public Privé (PPP)**. Dans les questions 6 et 7 de la démarche présentée ci-dessus, il s'agit bien de réfléchir à ce que ça coûte moins cher à l'Etat, pas à l'utilisateur. On connaît l'obsession de la réduction

des dépenses publiques (les fameux critères de Maastricht), qui fait aujourd'hui dire aux libéraux : « *Chaque bébé qui naît naît avec 19 000 € de dettes* » ; à quoi on peut répondre « *Chaque bébé qui naît naît avec 30 000 € d'acquis* » (maternités, écoles, etc.).

Les contrats de PPP validés représentent aujourd'hui pas moins de 10 milliards d'euros. Ce ne sont ni des marchés publics ni des délégations de service public : il s'agit de contrats administratifs qui permettent à une personne publique de confier à des tiers « *une mission globale relative au financement d'investissements immatériels, d'ouvrages ou d'équipements nécessaires au service public, à la construction ou transformation des ouvrages ou équipements, ainsi qu'à leur entretien, leur maintenance, leur exploitation ou leur gestion, et le cas échéant, à d'autres prestations de services concourant à l'exercice, par la personne publique, de la mission de service public dont elle est chargée.* » (ordonnance du 17 juin 2004)

Un chantier structurel : la réforme des ministères et de l'État local.

- « **modernisation** » des ministères : **externalisations**, création d'**établissements publics** et d'**agences**. Le « nombre de structures d'administration centrale sera divisé par deux » et le nombre de ministères limité. La mise en place « d'**agences de service public**, sans personnalité morale, mais disposant d'une grande autonomie et d'une gouvernance assurant la responsabilité de leurs dirigeants, permettra de répondre aux besoins des administrations chargées de la mise en oeuvre des politiques, tout en permettant à l'État de contrôler les objectifs et les résultats des politiques qu'il finance et dont il est responsable. Des expérimentations de ce nouveau mode de gestion publique seront mises en oeuvre. ». Ces Agences de Service public (ASP) ne sont pas pérennes, elles fonctionneront par lettre de mission de 3 ou 5 ans, puis seront évaluées.

- « **modernisation** » de l'**organisation locale**. La **région** devient le niveau de pilotage de l'Etat. Cela semble en effet le niveau « idéal » permettant la mutualisation des personnels et des services. L'organisation sera divisée en 8 structures :

- trésorerie générale et services fiscaux
- agriculture, alimentation et forêt
- culture
- cohésion sociale et Jeunesse et Sports
- écologie, aménagement et développement durables, logement
- travail, emploi, entreprises
- agence régionale de santé
- rectorat

Le niveau **départemental** est placé sous l'autorité des régions, elles-mêmes placées sous l'autorité du Préfet de région : c'est donc, par délégation, le ministère de l'Intérieur qui assure le pilotage général des stratégies. Il est prévu pour répondre aux besoins des citoyens sur le territoire (la région est pilote, le département exécute). Prévu aussi, le « *développement de mutualisations régionales et départementales, en particulier dans le domaine des ressources humaines...* »

Un chantier managérial :

- **la déconcentration administrative**. « *Avec la Lolf, la responsabilisation des chefs de service est devenue un enjeu prioritaire de la gestion publique. Or leur capacité d'action et leurs résultats sont largement déterminés par les compétences et les motivations des agents de leurs services. Aussi faut-il déconcentrer au responsable opérationnel le pouvoir d'agir sur les actes de la GRH les plus importants : c'est l'objet de la déconcentration managériale.* » (18 mars 2008). Précisons que le responsable opérationnel, recruté dans le public ou le privé sur lettre de mission, sera payé au résultat... Il aura toutes les délégations de pouvoir lui permettant de gérer et de recruter
- la **mobilité**. Pour permettre les fusions de ministères et de services, décret sur la mobilité des personnels
- **les métiers**. Le 4 février 2008, Fillon annonçait une fonction publique de « métiers » pour remplacer les « corps ». Le livre blanc sur les valeurs et missions de la fonction publique sera ainsi publié en avril.
 - en terme de **recrutements**, place plus grande aux contractuels, voire même à l'interim
 - **recul du paritarisme**, création de commissions précontentieuses destinées à réduire les recours au

Tribunal administratif. Ne seraient plus soumis à l'avis des Commissions paritaires que « *les actes portant sur le déroulement de la carrière des fonctionnaires tels que l'avancement, les décisions disciplinaires et les licenciements* ». Le reste (mutations, promotions) se fait par entretiens individualisés avec le chef d'agence

- **valorisation** des compétences et de la performance des personnels (place au mérite et à l'effort)
- rencontre entre l'offre et la demande de compétences : **marché de l'emploi public**

Un chantier qualitatif : les politiques en faveur des usagers.

L'idée est de construire une « **organisation de l'Etat plus lisible et plus simple pour les citoyens et les collectivités locales** ». Ca, c'est pour faire passer la pillule. Ce sera la mission notamment des Préfets de départements. Il s'agit en particulier de simplifier les procédures et de développer l'administration électronique... C'est le chantier le moins développé : qui l'eût cru ?

En terme de **dialogue social**, les choses sont très claires aussi. Dans un courrier adressé aux Préfets le 19 mars 2008, Fillon annonce : « **Une instruction vous sera prochainement adressée pour que vous puissiez engager cette concertation dans de bonnes conditions, afin que les objectifs de ces réformes et leurs modalités soient comprises et acceptées, dans l'intérêt de l'Etat, du service rendu et des agents eux-mêmes** ».

Bref, ce n'est pas parce qu'on expérimente qu'il est permis de reculer !

D'ailleurs le débat ne porte pas sur la politique générale, mais uniquement sur la mise en oeuvre pour atteindre les objectifs

Le prochain Conseil de Modernisation des Politiques Publiques est fixé au 9 avril 2008. Il arrêtera les décisions qui ont été travaillées depuis décembre. Dans la plus complète opacité, puisque ni les personnels, ni les usagers, ni même les élus ne sont au courant...

Pourtant, si le désengagement de l'Etat se poursuit au profit des Conseils généraux et régionaux, se pose forcément le problème de la clarification, du contrôle des missions effectuées. C'est d'autant plus vrai dans une fonction publique de métiers et non plus de corps...

Des exemples de réformes déjà engagées :

Au MEEDDAT : tout nouveau Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

- Dépeçage des services, et donc des missions assurées par les agents, qui entre complètement en contradiction avec les objectifs du Grenelle de l'environnement.
- Externalisation de services spécialisés tels que les routes ou les voies navigables
- Missions du ministère maintenues, voire développées, mais coupes sombres dans les moyens humains
- ...

Les personnels, massivement en grève le 6 mars 2008, ont permis de freiner la casse de ce service public. Ils appellent désormais à une réaction interministérielle et intersyndicale permettant de mettre fin à ce qu'ils voient se profiler : la fin des services publics tels que nous les connaissons !

A Jeunesse et Sports : intégration dans le secteur « cohésion sociale »

- disparition de la mission éducatrice

- disparition des DDASS et DRASS avec l'avènement des ARS (Agence Régionale de Santé), qui intégreront Jeunesse et Sports, à qui on confiera le rôle de « pompier social »
- suppression programmée des CREPS, émiettement des personnels dans plusieurs agences à orientations différentes
- ...

A la Justice, pourtant mission régalienne de l'Etat, et donc en principe « intouchable »

- Fusion des cartes pénitentiaire, judiciaire et PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) en une seule : ces trois inspections fusionnent, ce qui dénature complètement les missions, puisqu'elles n'étaient pas les mêmes
- suppression de milliers de postes de contractuels
- lien avec la loi de modernisation sociale : le civil au Conseil général, le pénal à la PJJ : on imagine les conséquences en termes de « traitement » de la délinquance.
- Prise en charge de certains pans par le secteur marchand, notamment à la pénitentiaire
- ...

Dans les Préfectures, réduction des effectifs, réduction des missions

- l'essentiel des missions sont confiées aux préfets de régions
- la délivrance des titres serait désormais confiée aux mairies
- les contrôles de légalité (les sous-préfectures étaient chargées de contrôler la légalité des décisions prises par les conseils municipaux) seraient automatisés (!), sous prétexte de « mettre fin au contrôle tâtilon des élus »
- les cartes grises seraient du ressort des garagistes
- ...

Dans l'agriculture, désengagement et disparition des missions d'intérêt général

- contrôle des viandes confié désormais à des officines privées agréées (vont être contents, chez Carrefour !)
- distribution de l'eau mise sous la tutelle obligatoire d'organismes privés agréés
- ...

Dans l'Education nationale aussi

- loi LRU : place au privé, pouvoir accru dans la gestion des personnels, marché de l'emploi public (entretiens individuels : il faut se vendre)...
- recentrage des services administratifs et spécialisation des IA (IA maintenus comme services du rectorat)
- gestion du 1er degré (personnels et carte scolaire) devrait être confiée au rectorat
- passage d'une agence comptable pour 3 EPLE à une agence pour 35 EPLE
- dans l'enseignement agricole, plus de 85 % des diplômés sont obtenus par contrôle continu (validité des diplômes ?), et mise en concurrence directe avec les maisons familiales rurales
- ...